

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 MARS 2023

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 15 mars 2023 s'est réuni le 22 mars 2023 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat à la Paterie commune de Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

Sont présents :

Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.

Patrice DOUARRE, Philippe COSTE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.

Frédéric BATISSE, Julien CAISSO représentant la commune de VERTOLAYE.

Pascal TARRIT, Jean-Luc SEYCHAL, Gilles PLANAT (suppléant) représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BNNE

Hans KETTING représentant la commune de GRANDVAL.

André VOLDOIRE, Guy GOURBEYRE représentant la commune de VALCIVIERES

Absents excusés : Simon GEILER

1 – Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 14/12/2022

Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Approbation du RPOS 2021 [DELI012023]

Il est approuvé à la majorité :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Approbation du Compte de Gestion et du compte administratif 2022 [DELI022023]

Le compte de gestion est conforme à la trésorerie. Le Président présente le compte administratif 2022 et sort de la salle de réunion pour le vote de celui-ci. Le Vice-Président, monsieur BATISSE Frédéric, est désigné pour faire voter le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Affectation du résultat de fonctionnement 2022 [DELI032023]

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le déficit de fonctionnement et d'investissement 2022 comme suit :

- 9 692.47€ au compte de dépense de fonctionnement 002

- 270 801.02€ au compte de recette d'investissement 001

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Approbation du budget 2023 [DEL042023]

Présentation du budget primitif 2023 sous forme de tableau Excel avec comparaison des montants budgétisés et réalisés des années 2021 et 2022 :

En fonctionnement : 368 795.53€

En investissement : 394 878.90€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Régularisation versement du capital décès [DELI052023]

Le Président rappelle au conseil syndical qu'un capital décès a été versé à la fille de Fabrice GRANGEMARD en 2022 d'un montant de 14 737.36€ suite à la délibération DELI172022. Or notre assurance VIVINTER a remboursé le capital décès une somme de 15 586.53€ au janvier 2023. Le Président propose de verser la différence perçue à Alexia GRANGEMARD soit un montant de 849.17€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Admission des titres en non-valeur [DELI062023]

Le Président présente aux élus des propositions de non-valeur des titres de recettes des années antérieures sur le budget eau pour lequel les recouvrements sont définitivement compromis.

Le montant de la liste s'élève à 1 756.41€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Tarifs au 01/04/2023 et au 01/10/2023 [DELI072023]

Le Président propose de revoir certains tarifs et propose :

- Au 01/04/2023 :
 - o La main d'œuvre fontainier : 37€ HT/heure (journée) et 74€ HT/heure (jour férié, nuit et week-end)
 - o Mini-pelle avec chauffeur : 45€ HT/heure pour les particulier et 70€ HT/heure pour les communes
 - o Coût du transfert de la minipelle :
 - Zone 1 (du dépôt jusqu'à un rayon de 4.5 km) : 50€ HT
 - Zone 2 (du dépôt jusqu'à un rayon de 8.5 km) : 70€ HT
 - Zone 3 (du dépôt jusqu'à un rayon de 13 km) : 90€ HT
- Au 01/10/2023 :
 - o Abonnement principal : 53€ HT
 - o Abonnement secondaire : 27€ HT
 - o Prix de l'eau au m3 : 1.25 €HT

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Informations

- *Projet de fusion entre le SIAEP de la Faye et le SIAEP du Fossat (réunion du 16/02/2023)*

Une rencontre avec entre les agents techniques et administratifs est prévu prochainement ainsi qu'une invitation au Président du syndicat de la Faye lors d'une prochaine réunion du syndicat du Fossat.

- *Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement – 2^{ème} phase*

Le Président a assisté à cette présentation.

- *Approvisionnement en eau potable au SIAEP Beurrière Chaumont le Bourg*

Le syndicat a facturé 2 fois le SIAEP de Beurrière Chaumont pour le temps passé des fontainiers mais pas pour l'approvisionnement en eau

19/12/2022 au 06/01/2023 : 2 370,00€ TTC et 606m3 d'eau gratuit.

03/02/2023 au 04/02/2023 : 232,80€ TTC et 483 d'eau gratuit.

- *Formation permis poids lourd*

Lors de l'entretien professionnel annuel, un agent technique a émis le souhait de passer le permis poids lourd avec son compte CPF. Après renseignement, sa demande peut être prise en charge par le syndicat sans utiliser son compte CPF car cela est en lien avec ses missions et non dans un projet de reconversion.

Un premier devis a été demandé et le coût serait de 1950€ HT pour 42h de formation.

- *Date repas syndical*

Pour information le repas aura lieu à Valcivières et le Président propose la date du vendredi 16 juin à 19h30

10 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.